



Présidence de la République Française
François HOLLANDE, le Président de la République
Palais de l'Elysée
75008 - PARIS

Réf. 2015/05.24

Saint-Ouen, le 7 mai 2015

Monsieur le Président,

Il vous appartient, en votre qualité de Chef de l'Etat, de garantir le maintien de la cohésion nationale et de veiller à l'unité de la Nation. Cela vous amène à assurer la transmission de la mémoire aux générations futures. Ainsi, vous avez représenté personnellement la France lors de la commémoration du centenaire du génocide arménien de 1915 et, plus récemment, vous étiez en Alsace pour célébrer au camp du Struthof la journée nationale de la déportation.

Vous y avez rappelé dans votre prise de parole la barbarie qui s'est abattue sur les juifs, les Roms et les tsiganes, et réparé l'oubli de victimes Roms et tsiganes, par l'inauguration d'une plaque commémorative, « *parce qu'ils étaient Roms, tsiganes* ». Votre intervention du 26 avril nous renvoie aux mots d'Hubert Falco, alors Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, qui en 2010 avaient marqué la Journée nationale de la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français : « *Nous nous souvenons aussi des Tsiganes, en ce jour où nous rendons hommage à la mémoire des victimes des crimes racistes de l'Etat français. Il est temps que leur souvenir prenne place dans la mémoire nationale.* » Depuis cette date, les associations représentant les tsiganes et les victimes de l'internement durant cette sombre période ont souvent été associées aux cérémonies du souvenir un peu partout en France. C'est une avancée qui est à saluer. Cependant, nous ressentons encore, malgré l'avancée de la connaissance universitaire, une « retenue » dans la parole publique quand il s'agit de mémoire sur la « question tsigane »... Retenue quant à la reconnaissance de la responsabilité de l'Etat français dans l'internement des nomades et tsiganes entre 1939 et 1946, retenue quant à l'inscription de cette Histoire dans les manuels scolaires, retenue enfin dans le soutien à la préservation et la conservation des sites mémoriels.

Monsieur le Président, nous vous demandons aujourd'hui de poursuivre le travail de réconciliation nationale entreprise depuis 1995 afin que la responsabilité de l'Etat français soit officiellement reconnue dans l'internement systématique de milliers de familles nomades et tsiganes sur notre territoire, auquel s'ajoutent les innombrables victimes de déportation vers les camps de la mort. Ce geste est attendu depuis de nombreuses années par les familles, non pas nécessairement en vue de demander réparation, mais par souci de reconnaissance de leurs souffrances au même titre que celles qui ont été reconnues aux victimes de la barbarie nazie. Cette reconnaissance lèverait définitivement le voile sur la qualité d'enfants de la Nation de ces familles et leurs descendants et participerait activement à une citoyenneté qui leur est souvent contestée, notamment par le maintien de dispositifs discriminants comme les titres de circulation et le rattachement administratif prévus par la loi du 3 janvier 1969.

Monsieur le Président, nous espérons que cet appel sera entendu et que vous marquerez votre mandat, au nom de l'Etat français, par la réparation de cet oubli. Recevez, dans cette attente l'expression de notre considération distinguée et de nos sentiments respectueux.

Monsieur Christophe SAUVÉ, le Président de l'ANGVC

Téléphone : 01 82 02 60 13
 Télécopie : 09 74 44 55 06
 Portable : 06 15 73 65 40
 Email : angvc@sfr.fr
 Site Internet : www.angvc.fr